Éducation Québec
Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 23 mai 2023

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/22-587

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

- Tableau représentant le nombre d'enfants, par région, qui ont été renvoyés de leurs écoles par manque de ressources pour bien les accompagner pour chacune des catégories suivantes :
  1. Trisomie 21;
  2. Déficience intellectuelle;
  3. Trouble du spectre de l'autisme

Vous trouverez ci-annexé des documents portant sur des collectes de données faites en 2021, 2022 et 2023, relativement au dénombrement d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service. Nous tenons à vous à souligner que ces collectes de données ponctuelles visaient à recenser les élèves en situation complexe à risque et en bris de service, c'est-à-dire qui ont vu leur temps de présence à l'école réduit ou interrompu en raison de besoins dépassant la mission de l'école et l'organisation des services en milieu scolaire. Les élèves ayant des comportements qui représentent un danger pour eux-mêmes ou pour les autres en sont des exemples. Toutefois, nous tenons à souligner que ces données proviennent des centres de services scolaires et des commissions scolaires et ne sont pas considérées comme des statistiques officielles. Certains ont colligés les données manuellement, ce qui augmente le risque d'erreurs. Le sujet de la collecte est complexe et l'interprétation par certains répondants peut engendrer une différence quant au nombre d'élèves considérés. Ces données peuvent donc être partielles et doivent être interprétées, utilisées et diffusées avec précaution.

… 2

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
acces@education.gouv.qc.ca

Également, un rapport faisant suite à la collecte effectuée en 2021 est diffusé sur le site Web du Ministère, nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/rapport-final_collecte-denombrement-bris-de-service.pdf

Le Ministère n'a recensé aucun document pouvant établir le nombre d'enfants par région ni le nombre d'élèves atteints de Trisomie 21 faisant l'objet de bris de service. En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après « la Loi »), un organisme public n'a pas l'obligation de créer un document dans le seul but de répondre à une demande d'accès, nécessitant une comparaison des renseignements ou des calculs.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 4

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

---

QUESTION

Le nombre d'élèves en bris de services en 2022-2023 en indiquant les raisons des bris de services, par CSS/CS.

RÉPONSE

Selon la collecte de données qui s'est déroulée du 2 février au 3 mars 2023, 2 562 élèves en situation complexe à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire ont vécu ou vivent un bris de service.

63 centres de services scolaires et commissions scolaires ainsi que 6 établissements privés spécialisés en adaptation scolaire ont participé à la collecte de données, portant ainsi le taux de réponse à 82,1 % (69/84).

ÉLÉMENTS CLÉS[1]

- À l'hiver 2021 et à l'hiver 2022, deux collectes de données *ad hoc* ont été réalisées à la demande du ministre qui a exprimé le besoin d'obtenir des informations du réseau scolaire sur les élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service[2].
- Les deux collectes de données poursuivaient les deux mêmes principaux objectifs soient:
  (1) dénombrer les élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service;
  (2) documenter le profil ainsi que les services offerts aux élèves dans cette situation.
- Le présent rapport fait état des résultats finaux issus des deux collectes de données ; la première réalisée à l'hiver 2021[3] et la seconde réalisée à l'hiver 2022. Il établit aussi quelques tendances pour certains résultats finaux obtenus pour les deux collectes de données.
- Tous les centres de services scolaires (CSS) et toutes les commissions scolaires (CS) (N=72) ainsi que douze établissements spécialisés en adaptation scolaire[4] du réseau privé ont été invités à participer aux collectes de données.
  - À **l'hiver 2021**, la collecte de données auprès des organismes scolaires a eu lieu du 29 mars au 26 avril 2021 inclusivement. Au final, 64 CSS/CS et 5 établissements privés spécialisés en adaptation scolaire ont participé, portant ainsi **le taux de réponse à 82,1 %** (69/84**)**[5].
  - À **l'hiver 2022**, la collecte de données s'est déroulée du 3 au 28 mars 2022 inclusivement auprès des CSS/CS. Pour les établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé, la collecte s'est déroulée du 4 au 28 mars 2022 inclusivement. Au final, 63 CSS/CS et 5 établissements privés spécialisés en adaptation scolaire ont participé, portant ainsi **le taux de réponse à 81 %** (68/84)[6].
- Les principaux résultats finaux quant au nombre, au profil et aux services offerts aux élèves ayant vécu ou vivant un bris de service à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022 indiquent que :

Principaux résultats finaux -Hiver 2021 (en date du 3 mai 2021)

- Au total, **1 481 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ont vécu ou vivent un bris de service depuis le 1er février 2021**.
- De ce nombre, près de 60 % (57,9 %), sont à l'ordre d'enseignement secondaire, le tiers est à l'enseignement primaire (33,6 %) et le reste se trouve à l'éducation préscolaire (8,5 %).
  - À l'éducation préscolaire, près de 40 % (39,4 %) des élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves sans plan d'intervention.
  - À l'enseignement primaire, près de 40 % (39,5 %) des élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves handicapés. Les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) représentent près de la moitié d'entre eux (18 %).
  - À l'enseignement secondaire, près de 40 % (39,9 %) des élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 ont des troubles graves de comportement (code de difficulté 14) ou ont un plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.

---

[1] Ce document n'a pas fait l'objet d'une révision linguistique professionnelle.
[2] Voir la définition retenue dans le cadre de cette consultation à la page 8.
[3] Un rapport complet a été produit pour cette collecte de données au printemps 2021 et est disponible ici.
[4] La liste des noms des 12 établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé est disponible à l'annexe I.
[5] La liste des organismes scolaires qui ont participé à la collecte de données de l'hiver 2021 est disponible à l'annexe II et III.
[6] La liste des organismes scolaires qui ont participé à la collecte de données à l'hiver 2022 est disponible à l'annexe IV.

- La grande majorité des organismes scolaires (n=63/68, soit 92,6 %) ont offert des services aux élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021. La scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine) est le service dont a bénéficié le plus grand nombre d'élèves aux trois ordres d'enseignement.
- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021, plus du tiers avait un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) actif au moment où s'est déroulée la collecte de données (33,49 %, soit 496/1481).
- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021, près du tiers bénéficiait, au moment où s'est déroulée la collecte de données, de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ) (29,98 %, soit 444/1481).

Principaux résultats finaux -Hiver 2022 (en date du 28 mars 2022)

- Au total, **1379 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ont vécu ou vivent un bris de service depuis le 1er février 2022**.
- De ce nombre, un peu plus de 57 % (57,07 %) sont à l'ordre d'enseignement secondaire, près du tiers est à l'enseignement primaire (30,96 %) et le reste se trouve à l'éducation préscolaire (11,97 %).
  - À l'éducation préscolaire, près de 45 % (44,58 %) des élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 sont des élèves handicapés. De ce nombre, un peu plus de 30 % (30,12 %) présentent un trouble du spectre de l'autisme (TSA).
  - À l'enseignement primaire, près de 47 % (46,60 %) des élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 sont des élèves handicapés. Parmi eux, les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) représentent plus de la moitié d'entre eux (25,76 %).
  - À l'enseignement secondaire, près de 41 % (40,28 %) des élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1erfévrier 2022 ont un plan d'intervention sans qu'aucun code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.
- La grande majorité des organismes scolaires (n=59/68, soit 86,8 %) ont offert des services aux élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022. La scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine) est le service dont a bénéficié le plus grand nombre d'élèves aux trois ordres d'enseignement.
- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022, un peu plus de 20 % (21,68 %) avaient un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) actif au moment où s'est déroulée la collecte de données (21,68 %, soit 299/1379).
- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022, un peu plus de 30 % bénéficiaient, au moment où s'est déroulée la collecte de données, de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ) (30,09 %, soit 415/1379).

Tendances observables – Principaux résultats finaux Hiver 2021 (en date du 3 mai 2021) et Hiver 2022 (en date du 28 mars 2022).

- Le nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire qui ont vécu ou vivent un bris de service n'a pas changé entre la collecte de l'hiver 2021 (23,71 élèves*) et celle de l'hiver 2022 (20,90 élèves*; t(59) = 0,98, p = 0,33). *Il s'agit du nombre d'élève moyen. Le calcul de cette proportion a été réalisé en effectuant la moyenne des réponses obtenues à cette question à l'hiver 2021 d'abord et à l'hiver 2022 ensuite. Un test-t a été réalisé par la suite pour comparer les deux moyennes ainsi obtenues.
- Le nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire qui ont vécu ou vivent un bris de service ayant un plan de services individualisé intersectoriel (PSII) actif n'a pas changé entre la collecte de l'hiver 2021 (4,40 élèves*) et celle de l'hiver 2022 (7,30 élèves; t(67) = -1,56, p = 0,12). *Il s'agit du nombre d'élève moyen. Le calcul de cette proportion a été réalisé en effectuant la moyenne des réponses obtenues à cette question à l'hiver 2021 d'abord et à l'hiver 2022 ensuite. Un test-t a été réalisé par la suite pour comparer les deux moyennes ainsi obtenues.
- Le nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire qui ont vécu ou vivent un bris de service bénéficiant de services de type équipe d'intervention jeunesse (EIJ) n'a pas changé entre la collecte de l'hiver 2021 (6,10 élèves*) et celle de l'hiver 2022 (6,65 élèves*; t(67) = -0,18, p = 0,86).*Il s'agit du nombre d'élève moyen. Le calcul de cette proportion a été réalisé en effectuant la moyenne des réponses obtenues à cette question à l'hiver 2021 d'abord et à l'hiver 2022 ensuite. Un test-t a été réalisé par la suite pour comparer les deux moyennes ainsi obtenues.

Limites

- Les résultats finaux obtenus à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022 ainsi que les tendances observables entre certains résultats issus des deux collectes doivent être considérés avec beaucoup de prudence pour les raisons suivantes :
  - Pour les deux collectes de données, pour obtenir l'information demandée, plusieurs organismes scolaires ont dû colliger les informations à la main, d'un établissement scolaire à l'autre. Ce mode de collecte de données comporte de nombreux risques d'erreurs susceptibles d'altérer la qualité des données recueillies.
  - Pour les deux collectes de données, la notion au cœur de la collecte est complexe. Elle a pu faire l'objet d'une interprétation erronée par certains répondants et répondantes et ainsi engendrer une hausse ou une baisse quant au nombre d'élèves considérés.
  - Afin de pouvoir établir des tendances solides sur le plan statistique entre les résultats obtenus à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022, il aurait été nécessaire que la période de référence soit identique pour les deux collectes de données.

Table des matières

1. CONTEXTE 6

2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIE 6

2.1 Démarche méthodologique retenue à l'hiver 2021 6

2.1.1 Population visée et déroulement de la collecte d'informations 6

2.2 Démarche méthodologique retenue à l'hiver 2022 7

2.2.1 Population visée et déroulement de la collecte d'informations 7

2.3 Informations supplémentaires sur les questionnaires acheminés à la population visée à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022 8

2.4 Modalités d'analyse des données privilégiées 9

2.4.1 Modalités d'analyse des données privilégiées à l'hiver 2021 9

2.4.1.1 Première phase - 29 mars au 9 avril 2021 9

2.4.1.2 Deuxième phase - 12 au 26 avril 2021 10

2.4.2 Modalités d'analyse des données privilégiées à l'hiver 2022 11

2.4.3 Limites de la collecte de données réalisée à l'hiver 2021 11

2.4.4. Limites de la collecte de données réalisée à l'hiver 2022 11

3. RÉSULTATS FINAUX POUR LA COLLECTE DE DONNÉES DE L'HIVER 2021 (EN DATE DU 3 MAI 2021) ET DE L'HIVER 2022 (EN DATE DU 28 MARS 2022) 12

3.1 Nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 12

3.2 Nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 12

3.3 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Catégories d'élèves-code de difficulté) 13

3.4 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Catégories d'élèves-code de difficulté) 14

3.5 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Type de services offerts) 15

3.6 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Type de services offerts) 16

3.7 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Catégories d'élèves-code de difficulté) 17

3.8 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Catégories d'élèves-code de difficulté) 18

3.9 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Type de services offerts) 19

3.10 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Type de services offerts) 20

3.11 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Catégories d'élèves-code de difficulté) 21

3.12 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Catégories d'élèves-code de difficulté) 22

3.13 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Type de services offerts) 23

3.14 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Type de services offerts) 24

3.15. Mécanismes de concertation ou de résolution des situations complexes mis en place de concert avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022 25

3.16 Perceptions des organismes scolaires sur l'évolution du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022 27

ANNEXE I : Liste des 12 établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé 29

ANNEXE II : Liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la collecte de données à l'hiver 2021 (phase I) 30

ANNEXE III : Liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la collecte de données à l'hiver 2021 (phase II) 32

ANNEXE IV : Liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la collecte des données à l'hiver 2022 34

1. CONTEXTE

Le présent rapport fait état de résultats issus de deux collectes de données, réalisées à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022, à la demande du ministre, qui a exprimé le besoin d'obtenir des informations sur les élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service, notamment les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Les deux collectes de données poursuivent les deux mêmes objectifs soient:

- dénombrer les élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service;
- documenter le profil ainsi que les services offerts aux élèves dans cette situation par le réseau scolaire.

Le présent rapport fait état des démarches méthodologiques privilégiées lors des deux collectes de données. Il fait également état des résultats finaux tirés de ces deux collectes de données. Il établit aussi certaines tendances entre certains résultats finaux obtenus à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022.

2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIE

2.1 Démarche méthodologique retenue à l'hiver 2021

Cette section fait état de la démarche méthodologique retenue pour la réalisation de la première et de la deuxième phase de la collecte de données, qui ont toutes deux eu lieu à l'hiver 2021.

2.1.1 Population visée et déroulement de la collecte d'informations

La première et la seconde phase de la collecte de données ont été réalisées auprès des 60 centres de services scolaires francophones, d'un centre de services scolaire à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral), des neuf commissions scolaires anglophones et des deux commissions scolaires à statut particulier que sont les commissions scolaires crie et Kativik. De plus, 12 établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé au Québec[7] ont été sollicités. C'est donc 84 organismes scolaires au total qui ont été invités à prendre part à cette collecte de données.

Les autres établissements privés ainsi que les écoles gouvernementales du réseau scolaire québécois n'ont pas participé à la collecte parce que peu d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service s'y trouvent.

À l'hiver 2021, la collecte de données a été effectuée en deux temps :

- Première phase : La collecte de données a été effectuée par l'entremise d'un questionnaire acheminé par l'entremise du portail CollecteInfo à tous les organismes scolaires visés. Elle s'est déroulée du 29 mars au 9 avril 2021 inclusivement. Deux rappels ont été acheminés par courriel aux répondants et répondantes pour les inviter à remplir le questionnaire, et ce, dans la semaine du 5 avril 2021. Le taux de réponse est de 77,4 % (65/84)[8]. Lors de cette première phase de collecte, les répondants et répondantes étaient invités à répondre à une seule question, soit :

[7] La liste complète des 12 établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé est disponible à l'annexe I.

[8] La liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la première phase de collecte de données à l'hiver 2021 est disponible à l'annexe II.

Depuis le 1er février 2021, au sein de votre organisme scolaire, combien d'élèves ont vécu ou vivent un bris de service :

- *À l'éducation préscolaire?*
- *À l'enseignement primaire?*
- *À l'enseignement secondaire?*

- Deuxième phase : La collecte de données s'est déroulée du 12 au 26 avril 2021 inclusivement. Un rappel a été fait aux répondants et répondantes dans la semaine du 19 avril 2021. Lors de cette phase, les répondants et répondantes étaient invités à répondre, par l'entremise du portail CollecteInfo, à cinq questions supplémentaires portant exclusivement sur les profils et les services offerts aux élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021, selon le nombre d'élèves déclarés dans cette situation lors de la première phase de collecte de données. Le taux de réponse obtenu lors de la deuxième phase de la collecte de données est de 82,1 % (69/84)[9]. Le taux de réponse supérieur obtenu lors de la seconde phase de la collecte de données, comparativement à la première phase, explique la hausse du nombre d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021.
- Autres informations sur la deuxième phase de collecte de données : Six organismes scolaires ont participé à la première phase de collecte de données sans pour autant participer à la seconde, tandis que 11 organismes scolaires ont participé à la deuxième phase de collecte de données seulement, sans participer à la première.

2.2 Démarche méthodologique retenue à l'hiver 2022

2.2.1 Population visée et déroulement de la collecte d'informations

La population visée lors de la collecte de données qui a eu lieu à l'hiver 2022 est la même que celle visée à l'hiver 2021. Ainsi, la collecte de données a été réalisée auprès des mêmes centres de services scolaire et commissions scolaires, c'est-à-dire auprès des 60 centres de services scolaires francophones, d'un centre de services scolaire à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral), des neuf commissions scolaires anglophones et des deux commissions scolaires à statut particulier que sont les commissions scolaires crie et Kativik. De plus, les mêmes 12 établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé au Québec ont aussi été sollicités. C'est donc 84 organismes scolaires au total qui ont été invités à prendre part à la collecte de données de l'hiver 2022.

En revanche, le déroulement de la collecte d'information qui a eu lieu à l'hiver 2022 est sensiblement différent de celui qui a eu cours à l'hiver 2021.

- La collecte s'est déroulée en un seul temps, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu deux phases de collecte de données, comme ce fut le cas à l'hiver 2021.
- La collecte a eu lieu du 3 au 28 mars 2022 inclusivement auprès de l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires visés. Pour les établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé, elle s'est déroulée du 4 au 28 mars 2022 inclusivement.
- Un rappel afin d'inviter les répondants et répondantes à remplir le questionnaire a été effectué le 18 mars 2022.
- Le taux de réponse obtenu est de 81% (68/84)[10].

[9] La liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la deuxième phase de collecte de données à l'hiver 2021 est disponible à l'annexe III.

[10] La liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la collecte de données à l'hiver 2022 est disponible à l'annexe IV.

- Le temps imparti aux répondants et répondantes pour remplir le questionnaire à l'hiver 2022 (3-4 mars au 28 mars 2022) est légèrement plus court que celui imparti à l'hiver 2021 (29 mars 2021 au 26 avril 2021).
- Lors de la collecte des données de l'hiver 2022, les répondants et répondantes étaient invités à répondre, par l'entremise du portail CollecteInfo, à une version révisée de questionnaire acheminé à l'hiver 2021. Les principales modifications qui ont été apportées au questionnaire sont les suivantes:

  -La période de référence pour comptabiliser le nombre d'élèves ayant vécu ou vivant un bris de service a été révisée comme suit :

  *Depuis le **1er février 2022**, au sein de votre organisme scolaire, combien d'élèves ont vécu ou vivent un bris de service :*

  -À l'éducation préscolaire?

  -À l'enseignement primaire?

  -À l'enseignement secondaire?

  -La période de référence a aussi été modifiée, pour le ***1er février 2022***, pour les cinq questions supplémentaires portant sur les profils et les services offerts aux élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service.

  -La période de référence pour la dernière question portant sur les perceptions des répondants et répondantes quant à une hausse ou une baisse du nombre d'élèves ayant vécu ou vivant un bris de service a aussi été modifiée de la façon suivante :

  De votre point de vue, le nombre d'élèves en bris de service à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire dans votre organisme scolaire est :

  *-En hausse depuis **l'automne 2021***

  *-En diminution depuis **l'automne 2021***

  *-Stable depuis **l'automne 2021***

2.3 Informations supplémentaires sur les questionnaires acheminés à la population visée à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022

Considérant que la définition associée à l'expression « élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service » est susceptible d'être polysémique, il a été convenu d'adopter une définition claire et détaillée de cette notion pour faciliter les collectes de données réalisées à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022 et, surtout, pour en assurer une compréhension commune par l'ensemble des répondants et répondantes.

Les élèves vivant un bris de service sont ceux qui, pour de multiples motifs, voient leur temps de présence à l'école réduit ou interrompu en raison de besoins qui dépassent la mission de l'école et l'organisation des services en milieu scolaire.

- En temps normal, ces motifs peuvent être liés au handicap ou à la condition de l'élève ainsi qu'à l'absence de facteurs environnementaux favorisant une scolarisation en bonne et due forme. Les manifestations comportementales qui représentent un danger pour l'élève ou pour les autres en sont des exemples concrets.

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'autres motifs peuvent expliquer un bris de service que vivent les élèves en situation complexe (ex. : impossibilité de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrières ou encore risques graves posés par la condition médicale de l'élève).

Cette situation est donc susceptible de concerner les élèves suivants :

- les élèves pour lesquels les centres de services scolaires (CSS) ou les commissions scolaires (CS) ont déclaré un code de difficulté dans le système Charlemagne.
- les élèves qui bénéficient d'un plan d'intervention.
- les élèves considérés comme étant en situation complexe, même s'ils ne sont pas visés par un code de difficulté dans Charlemagne ou qu'ils ne bénéficient pas d'un plan d'intervention.

Dans le cadre de la collecte de données qui a eu cours à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022, la définition d'élèves vivant un bris de service exclut l'une ou l'autre des situations suivantes :

- les élèves connaissant un arrêt ponctuel de scolarisation, soit moins de deux semaines consécutives (ex. : suspension selon l'article 96.27 de la *Loi sur l'instruction publique*).
- les élèves qui sont temporairement à la maison en raison d'une condition de santé ou d'un événement très ponctuel (ex. : convalescence, intervention chirurgicale).
- les élèves pour qui une scolarisation à temps partiel, convenue dans le cadre d'un plan d'intervention et de concert avec les parents, permet de répondre à un besoin.
- les élèves qui sont à la maison temporairement à la suite de la fermeture de leur classe ou de l'établissement qu'ils fréquentent en raison d'une éclosion de COVID-19.
- les élèves qui sont temporairement à la maison en isolement préventif parce qu'eux-mêmes ou un de leurs proches ont obtenu un résultat positif à la COVID-19 ou parce qu'ils ont été en contact avec un cas confirmé.

2.4 Modalités d'analyse des données privilégiées

2.4.1 Modalités d'analyse des données privilégiées à l'hiver 2021

Cette section fait état de la démarche d'analyse des données privilégiée pour la première et la seconde phase de collecte de données réalisée à l'hiver 2021.

2.4.1.1 Première phase - 29 mars au 9 avril 2021

Les réponses obtenues par les organismes scolaires ont été compilées dans un fichier EXCEL. Après une première analyse des données, il a été constaté que, pour les CSS Laurentides et de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le nombre d'élèves en situation de bris de service déclaré à l'aide du formulaire était anormalement élevé. Le CSS des Laurentides a été en mesure de confirmer que les informations relatives à la définition complète de ce que recouvre l'expression « élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service » n'avaient pas été acheminées aux établissements scolaires, confirmant ainsi le caractère erroné des données transmises. Il n'a pas été possible d'obtenir des explications de la part du CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles avant la remise du rapport préliminaire le 16 avril.

Ainsi, pour permettre de tenir compte de cette réalité, deux types d'informations ont été rendus disponibles dans le rapport préliminaire :

- L'une faisant état des données relatives au nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021, selon l'ordre d'enseignement, excluant les données fournies par les deux CSS (Laurentides et Seigneurie-des-Mille-Îles). En excluant les données de ces deux CSS (N=63), les résultats préliminaires indiquaient alors ce qui suit :

    - Au total, 1 031 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ont vécu ou vivaient un bris de service depuis le 1er février 2021.
    - De ce nombre, près des deux tiers de ces élèves, soit 62,9 %, étaient à l'ordre d'enseignement secondaire, le tiers était à l'enseignement primaire (30,3 %) et le reste se trouvait à l'éducation préscolaire (6,9 %).

- L'autre information incluse dans le rapport préliminaire faisant état du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon l'ordre d'enseignement pour l'ensemble des organismes scolaires (excluant le CSS des Laurentides, mais incluant le CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles). Ainsi, si les données du CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles étaient incluses au total, mais que les données du CSS des Laurentides étaient exclues (N= 64), 1 414 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ont vécu ou vivaient un bris de service depuis le 1er février 2021. De ce nombre, près des deux tiers, soit 60,1 %, étaient au secondaire, le reste se trouvant à l'éducation préscolaire (6,9 %) et à l'enseignement primaire (33,1 %).

2.4.1.2 Deuxième phase - 12 au 26 avril 2021

Les réponses obtenues par les organismes scolaires ont été compilées dans un fichier Excel. La validation et l'analyse des données ont été effectuées en plusieurs étapes :

- Une première validation des données a d'abord été réalisée pour permettre de vérifier si les données recueillies lors de la première phase de collecte de données, pour la première question, étaient identiques à celles utilisées pour la deuxième phase du questionnaire[11]. Cette première étape de validation a mis en évidence le fait que 11 organismes scolaires n'avaient pas respecté les consignes clairement établies. En effet, de ce nombre, six ont révisé à la hausse le nombre total d'élèves en situation de bris de service et quatre ont revu ce nombre à la baisse. Un organisme scolaire a aussi modifié ces données sans pour autant que cela change finalement le nombre total d'élèves dans cette situation pour les deux phases de la collecte de données. Pour l'analyse, il a été convenu que les données acheminées par ces 11 organismes scolaires, lors de la seconde phase de collecte de données, seraient retenues dans le présent rapport.
- Les données acheminées par le CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont été retirées de l'analyse parce que celui-ci n'a pas eu le temps nécessaire pour valider celles qu'il a lui-même reçues de la part de ses établissements scolaires. Ces derniers auraient fait une interprétation erronée de la notion d'élèves en situation complexe qui ont vécu ou vivent un bris de service. Le CSS en a avisé le Ministère, qui a jugé qu'il s'agissait de données aberrantes.
- Le CSS Marie-Victorin n'a pas respecté l'une des consignes liées à la passation du questionnaire. Il a en effet surestimé le nombre d'élèves en situation complexe pour être en mesure d'insérer deux

[11] Des directives en ce sens ont été transmises aux organismes scolaires participants par courriel au moment du lancement de la première phase de la collecte des données : « *IMPORTANT : Avant de soumettre votre deuxième formulaire, assurez-vous que le nombre total d'élèves ayant vécu ou vivant un bris de service par niveau scolaire correspond au nombre déjà envoyé au Ministère dans le premier formulaire. Autrement dit, la réponse à la première question devrait être la même dans les deux formulaires. Pour faciliter ce travail, nous vous suggérons fortement de conserver une copie de vos réponses du formulaire court.* »

codes de difficulté, pour un seul élève, à la question précisant les catégories d'élèves dans cette situation. Le questionnaire indiquait clairement que seul le code déclaré dans Charlemagne devait y figurer[12]. Pour l'analyse, il a été déterminé que le nombre d'élèves réel transmis par ce CSS serait retenu pour le calcul du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (voir tableau 1). Cependant, pour le reste de l'analyse, les données déclarées seraient retenues (voir les précisions à ce sujet sous les tableaux 3, 7 et 11).

2.4.2 Modalités d'analyse des données privilégiées à l'hiver 2022

L'ensemble des réponses obtenues par les organismes scolaires ayant rempli le questionnaire ont d'abord été compilées dans un fichier EXCEL. Des analyses statistiques descriptives ont par la suite été réalisées pour compiler les résultats finaux. Des tests statistiques (test-t) ont aussi été effectués afin de pouvoir établir des tendances entre certains résultats obtenus lors de la collecte de l'hiver 2021 et ceux obtenus lors de la collecte de l'hiver 2022. À ce sujet, et comme expliqué dans la section intitulée Limites de la collecte de données réalisée à l'hiver 2022, il faut faire preuve de beaucoup de prudence à l'égard de ces tendances.

2.4.3 Limites de la collecte de données réalisée à l'hiver 2021

La première et la seconde phase de collecte de données comportent plusieurs limites, dont les suivantes :

- Deux consultations informelles réalisées auprès de deux CSS avant la mise en ligne du questionnaire ont mis au jour le fait que les données demandées ne sont pas consignées de façon formelle par les organismes scolaires. Ainsi, pour obtenir l'information demandée, plusieurs CSS ont dû colliger les informations à la main, d'un établissement scolaire à l'autre. Ce mode de collecte de données comporte de nombreux risques d'erreurs susceptibles d'altérer la qualité des données recueillies.
- Le temps imparti (quatre semaines) pour la réalisation de la première et de la seconde phase de la collecte des données est court, considérant le mode de collecte et la nature des informations demandées.
- Malgré les efforts consentis par l'équipe chargée d'élaborer le questionnaire, la notion au cœur de la présente collecte de données est complexe. Elle a pu faire l'objet d'une interprétation erronée par certains répondants et répondantes, ce qui a engendré une hausse ou une baisse quant au nombre d'élèves visés par cette situation.
- Durant la période de collecte des données, des écoles à l'éducation préscolaire, et à l'enseignement primaire et secondaire de plusieurs villes au Québec ont dû rapidement retourner en mode de formation à distance à temps plein. Cette réorganisation soudaine a pu avoir un effet sur le taux de réponse obtenu et sur la qualité des données fournies par les organismes scolaires.

2.4.4. Limites de la collecte de données réalisée à l'hiver 2022

Pour cette collecte de données, les limites sont les suivantes :

- Le temps imparti pour la réalisation de la collecte de données est court, considérant la complexité de la nature des informations demandées.

- Comme la période de référence est différente entre la collecte de données réalisée à l'hiver 2021 et celle réalisée à l'hiver 2022, il est nécessaire de faire preuve d'une grande prudence à l'égard des résultats finaux inclus dans ce rapport qui rapportent des tendances entre ces deux périodes.

[12] Rappel : Il est impossible pour les organismes scolaires de déclarer plus d'un code de difficulté dans Charlemagne pour un élève.

En effet, afin de pouvoir établir des tendances solides sur le plan statistique entre les résultats, il aurait été nécessaire que la période de référence soit identique.

3. RÉSULTATS FINAUX POUR LA COLLECTE DE DONNÉES DE L'HIVER 2021 (EN DATE DU 3 MAI 2021) ET DE L'HIVER 2022 (EN DATE DU 28 MARS 2022)

3.1 Nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021

Tableau 1 : Répartition du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon l'ordre d'enseignement pour l'ensemble des organismes scolaires (N= 68)

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves	
	N	%
Éducation préscolaire	126	8,51 %
Enseignement primaire	497	33,56 %
Enseignement secondaire	858	57,93 %
Total	**1 481**	**100,00 %**

Faits saillants des résultats finaux du 3 mai 2021

- Au total, 1 481 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ont vécu ou vivent un bris de service depuis le 1er février 2021. De ce nombre, près de 60 % (57,9 %) sont à l'ordre d'enseignement secondaire, le tiers est à l'enseignement primaire (33,6 %) et le reste se trouve à l'éducation préscolaire (8,5 %).

3.2 Nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022

Tableau 2 : Répartition du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 selon l'ordre d'enseignement pour l'ensemble des organismes scolaires (N= 68)

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves	
	N	%
Éducation préscolaire	165	11,97 %
Enseignement primaire	427	30,96 %
Enseignement secondaire	787	57,07 %
Total	**1 379**	**100,00 %**

Faits saillants des résultats finaux du 28 mars 2022

- Au total, 1 379 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ont vécu ou vivent un bris de service depuis le 1er février 2022. De ce nombre, un peu plus de 57% (57,07 %) sont à l'ordre d'enseignement secondaire, près du tiers est à l'enseignement primaire (30,96 %) et le reste se trouve à l'éducation préscolaire (11,97 %).

Tendances observables entre les résultats finaux du 3 mai 2021 et ceux du 28 mars 2022

- Le nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire qui ont vécu ou vivent un bris de service n'a pas changé entre la collecte de l'hiver 2021 (23,71 élèves*) et celle de l'hiver 2022 (20,90 élèves; t(59) = 0,98, p = 0,33). *Il s'agit du nombre d'élève moyen. Le calcul de cette proportion a été réalisé en effectuant la moyenne des réponses obtenues à cette question à l'hiver 2021 d'abord et à l'hiver 2022 ensuite. Un test-t a été réalisé par la suite pour comparer les deux moyennes ainsi obtenues.

3.3 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Catégories d'élèves-code de difficulté)

Tableau 3 : Répartition du nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon la catégorie d'élèves (N=68)

Catégories d'élèves (code de difficulté)	Nombre d'élèves	
	N	%
Déficience intellectuelle profonde (23) Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24) Déficience motrice légère ou organique (33) Déficience langagière (34) Déficience motrice grave (36) Déficience visuelle (42) Déficience auditive (44) Reconnus handicapés au sens de la Loi (98)	7	5,11 %
Troubles relevant de la psychopathologie (53)	5	3,65 %
Déficience atypique temporaire (99)	8	5,84 %
Trouble du spectre de l'autisme (50)	20	14,60 %
Sous total - Élèves handicapés	***40***	***29,20 %***
Troubles graves du comportement (14) Plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré	43	31,39 %
Sous-total des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	***43***	***31,39 %***
Autres situations - Élèves sans plan d'intervention	***54***	***39,42 %***
Total	**137***	**100,01****

*Le CSS Marie-Victorin a déclaré deux codes de difficulté, au lieu d'un seul, pour certains élèves. C'est pourquoi le nombre total d'élèves est supérieur à 126 (voir tableau 1).

**100,01% au lieu de 100% en raison des règles d'arrondissement des nombres qui prévalent dans ce rapport.

Faits saillants des résultats finaux en date du 3 mai 2021

- Près de 40 % (39,4 %) des élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves sans plan d'intervention.
- Près du tiers (31,4 %) des élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 ont des troubles graves de comportement ou ont un plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.
- Près du tiers (29,2 %) des élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves handicapés. Près de la moitié d'entre eux (14,6 %) ont un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

3.4 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Catégories d'élèves-code de difficulté)

Tableau 4: Répartition du nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 selon la catégorie d'élèves (N=33)

Catégories d'élèves (code de difficulté)	Nombre d'élèves	
	N	%
Déficience intellectuelle profonde (23) Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24) Déficience motrice légère ou organique (33) Déficience langagière (34) Déficience motrice grave (36) Déficience visuelle (42) Déficience auditive (44) Troubles relevant de la psychopathologie (53) Reconnus handicapés au sens de la Loi (98)	11	6,63%
Trouble du spectre de l'autisme (50)	50	30,12%
Déficience atypique temporaire (99)	13	7,83%
Sous total - Élèves handicapés	***74***	***44,58 %***
Troubles graves du comportement (14)	6	3,61%
Plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré	57	34,34%
Sous-total des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	***63***	***37,95 %***
Autres situations - Élèves sans plan d'intervention	***29***	***17,47 %***
Total	**166***	**100,00 %**

*Le CSS Rouyn-Noranda a déclaré deux codes de difficulté, au lieu d'un seul, pour certains élèves. C'est pourquoi le nombre total d'élèves est supérieur à 165 (voir tableau 2).

Faits saillants des résultats finaux en date du 28 mars 2022

- Près de 45% (44,58 %) des élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 sont des élèves handicapés. De ce nombre, un peu plus de 30 % (30,12 %) présentent un trouble du spectre de l'autisme (TSA).
- Près de 35 % (34,34 %) des élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 ont un plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.
- Près de 18 % (17,47 %) des élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février sont des élèves sans plan d'intervention.

3.5 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Type de services offerts)

Tableau 5 : Répartition du nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon le type de services offerts (N=32)

Type de services offerts*	Nombre d'élèves	
	N	%
Scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine)	50	39,68 %
Services d'enseignement offerts au domicile de l'élève	3	2,38 %
Services d'enseignement offerts en zone neutre (ex. : dans un organisme communautaire)	2	1,59 %
Services éducatifs complémentaires offerts au domicile des élèves (ex. : TES, psychoéducateur, etc.)	10	7,94 %
Services éducatifs complémentaires offerts en zone neutre	3	2,38 %

*Un élève peut avoir bénéficié de plusieurs types de services. Les répondants et répondantes avaient la possibilité d'ajouter des exemples de services autres que ceux formulés dans le questionnaire.

Parmi les exemples de services offerts aux élèves mentionnés par les répondants et répondantes, autres que ceux inclus dans le tableau 5, soulignons les suivants :

- Des services d'enseignement et des services éducatifs complémentaires offerts à distance.
- Des services d'enseignement à distance combinés à des services d'enseignement à l'école.
- Du soutien offert aux parents.
- Des services éducatifs complémentaires offerts en classe (ex. : orthophoniste, TTS, psychoéducateur).
- Aucun service offert en raison, par exemple, d'un départ de l'élève pour une autre école après le bris de service. Mise à part cette situation, il est important de préciser que trois organismes scolaires n'ont offert aucun service aux élèves en situation complexe vivant un bris de service depuis le 1er février 2021.

Faits saillants des résultats finaux en date du 3 mai 2021

- La plupart des organismes scolaires ont offert des services aux élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021.
- La scolarisation à temps partiel à l'école est le service dont a bénéficié le plus grand nombre d'élèves.

3.6 Élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Type de services offerts)

Tableau 6 : Répartition du nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 selon le type de services offerts (N=33)

Type de services offerts*	Nombre d'élèves	
	N	%
Scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine)	88	53,33 %
Services d'enseignement offerts au domicile de l'élève	9	5,45 %
Services d'enseignement offerts en zone neutre (ex. : dans un organisme communautaire)	1	0,61 %
Services éducatifs complémentaires offerts au domicile des élèves (ex. : TES, psychoéducateur, etc.)	5	3,03 %
Services éducatifs complémentaires offerts en zone neutre	10	6,06 %

* Un élève peut avoir bénéficié de plusieurs types de services. Les répondants et répondantes avaient la possibilité d'ajouter des exemples de services autres que ceux formulés dans le questionnaire.

Parmi les exemples de services offerts aux élèves mentionnés par les répondants et répondantes, autres que ceux inclus dans le tableau 6, soulignons les suivants :

- Supervision à la maison de dix heures par semaine.
- Scolarisation en centre hospitalier.
- Répit-conseil et encadrement d'un technicien en éducation spécialisée.
- Contact virtuel avec un titulaire.
- En terminant, soulignons que seulement quatre organismes scolaires ont dit n'offrir aucun service à ces élèves depuis le 1er février 2022.

Faits saillants des résultats finaux en date du 28 mars 2022

- La plupart des organismes scolaires ont offert des services aux élèves à l'éducation préscolaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022.
- La scolarisation à temps partiel à l'école est le service dont a bénéficié le plus grand nombre d'élèves.

3.7 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Catégories d'élèves-code de difficulté)

Tableau 7 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon la catégorie d'élèves (N=68)

Catégories d'élèves (code de difficulté)	Nombre d'élèves	
	N	%
Déficience intellectuelle profonde (23)	8	1,57 %
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	16	3,13 %
Déficience motrice légère ou organique (33)	9	1,76 %
Déficience langagière (34)	19	3,72 %
Déficience motrice grave (36)	11	2,15 %
Déficience visuelle (42) Déficience auditive (44) Reconnus handicapés au sens de la Loi (98)	5	0,98 %
Trouble du spectre de l'autisme (50)	92	18,00 %
Troubles relevant de la psychopathologie (53)	29	5,68 %
Déficience atypique temporaire (99)	13	2,54 %
Sous total - Élèves handicapés	***202***	***39,53 %***
Troubles graves du comportement (14)	19	3,72 %
Plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré	169	33,07 %
Sous-total des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	***188***	***36,79 %***
Autres situations - Élèves sans plan d'intervention	***121***	***23,68 %***
Total	**511***	**100,00 %**

* Le CSS Marie-Victorin a déclaré deux codes de difficulté, au lieu d'un seul, pour certains élèves. C'est pourquoi le nombre total d'élèves est supérieur à 497 (voir tableau 1).

Faits saillants des résultats finaux en date du 3 mai 2021

- Près de 40 % (39,5 %) des élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves handicapés. Les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) représentent près de la moitié d'entre eux (18 %).
- Un peu plus du tiers (36,8 %) des élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 ont des troubles graves de comportement ou ont un plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.
- Près du quart (23,7 %) des élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves sans plan d'intervention.

3.8 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Catégories d'élèves-code de difficulté)

Tableau 8 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 selon la catégorie d'élèves (N=47)

Catégories d'élèves (code de difficulté)	Nombre d'élèves	
	N	%
Déficience intellectuelle profonde (23) Déficience motrice légère ou organique (33) Déficience motrice grave (36) Déficience visuelle (42) Déficience auditive (44)	8	1,87 %
Reconnus handicapés au sens de la Loi (98)	5	1,17 %
Trouble du spectre de l'autisme (50)	110	25,76 %
Troubles relevant de la psychopathologie (53)	40	9,37 %
Déficience langagière (34)	14	3,28 %
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	7	1,64 %
Déficience atypique temporaire (99)	15	3,51 %
Sous total - Élèves handicapés	***199***	***46,60 %***
Troubles graves du comportement (14)	12	2,81 %
Plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré	163	38,17 %
Sous-total des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	***175***	***40,98***
Autres situations - Élèves sans plan d'intervention	***53***	***12,41 %***
Total	**427**	**99,99***

*99,99% au lieu de 100% en raison des règles d'arrondissement des nombres qui prévalent dans ce rapport.

Faits saillants des résultats finaux en date du 28 mars 2022

- Près de 47 % (46,60 %) des élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 sont des élèves handicapés. Les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) représentent plus de la moitié d'entre eux (25,76 %).
- Près de 39 % (38,17 %) des élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 ont un plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.

3.9 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Type de services offerts)

Tableau 9 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon le type de services offert (N=68)

Type de services offerts*	Nombre d'élèves	
	N	%
Scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine)	164	48,24 %
Services d'enseignement offerts au domicile de l'élève	71	20,88 %
Services d'enseignement offerts en zone neutre (ex. : dans un organisme communautaire)	15	4,41 %
Services éducatifs complémentaires offerts au domicile des élèves (ex. : TES, psychoéducateur, etc.)	35	10,29 %
Services éducatifs complémentaires offerts en zone neutre	55	16,18 %

*Un élève peut avoir bénéficié de plusieurs types de services. Les répondants et répondantes avaient la possibilité d'ajouter des exemples de services autres que ceux formulés dans le questionnaire.

Parmi les exemples de services offerts aux élèves autres que ceux inclus dans le tableau 9, soulignons les suivants :

- Des services d'enseignement offerts à distance.
- Des services éducatifs complémentaires offerts à distance (ex. : TES).
- Des services éducatifs complémentaires en classe (ex. : psychoéducateur, psychologue).
- Des services offerts par le réseau privé.
- Des services offerts par des partenaires externes tels que des centres hospitaliers, des centres de réadaptation en déficience intellectuelle, une résidence à assistance continue et la Direction de la protection de la jeunesse.
- Aucun service offert en raison, par exemple, du choix de parents de scolariser leur enfant à la maison après le bris de service ou en raison d'un changement d'école. Mises à part ces situations, il est important de préciser que tous les organismes scolaires ont offert des services aux élèves à l'enseignement primaire en situation complexe visant un bris de service depuis le 1er février 2021.

Faits saillants des résultats finaux en date du 3 mai 2021

- Tous les organismes scolaires ont offert des services aux élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021.
- La scolarisation à temps partiel à l'école est le service dont a bénéficié le plus grand nombre d'élèves.

3.10 Élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Type de services offerts)

Tableau 10 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 selon le type de services offerts (N=47)

Type de services offerts*	Nombre d'élèves	
	N	%
Scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine)	161	38,42 %
Services d'enseignement offerts au domicile de l'élève	49	11,69 %
Services d'enseignement offerts en zone neutre (ex. : dans un organisme communautaire)	14	3,34 %
Services éducatifs complémentaires offerts au domicile des élèves (ex. : TES, psychoéducateur, etc.)	16	3,82 %
Services éducatifs complémentaires offerts en zone neutre	5	1,19 %

*Un élève peut avoir bénéficié de plusieurs types de services. Les répondants et répondantes avaient la possibilité d'ajouter des exemples de services autres que ceux formulés dans le questionnaire.

Parmi les exemples de services offerts aux élèves autres que ceux inclus dans le tableau 10, soulignons les suivants :

- Services offerts par la Direction de la protection de la jeunesse.
- Trois jours par semaine en classe spécialisée.
- Services offerts par un centre hospitalier.
- Aucun service offert en raison d'un refus de services de la part de parents. Mise à part cette situation, il est important de préciser que trois organismes scolaires n'ont offert aucun service aux élèves en situation de bris de service à l'enseignement primaire.

Faits saillants des résultats finaux en date du 28 mars 2022

- La plupart des organismes scolaires ont offert des services aux élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022;
- La scolarisation à temps partiel à l'école est le service dont a bénéficié le plus grand nombre d'élèves.

3.11 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Catégories d'élèves-code de difficulté)

Tableau 11 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon la catégorie d'élèves (N=68)

Catégories d'élèves	Nombre d'élèves	
	N	%
Déficience intellectuelle profonde (23)	27	3,13 %
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	55	6,38 %
Déficience motrice légère ou organique (33)	14	1,62 %
Déficience langagière (34)	14	1,62 %
Déficience motrice grave (36)	12	1,39 %
Déficience visuelle (42) Déficience auditive (44)	9	1,04 %
Trouble du spectre de l'autisme (50)	117	13,57 %
Troubles relevant de la psychopathologie (53)	41	4,76 %
Reconnus handicapés au sens de la Loi (98)	10	1,16 %
Déficience atypique temporaire (99)	5	0,58 %
Sous total - Élèves handicapés	***304***	***35,27 %***
Troubles graves du comportement (14)	16	1,86 %
Plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré	328	38,05 %
Sous-total des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	***344***	***39,91 %***
Autres situations - Élèves sans plan d'intervention	***214***	***24,83 %***
Total	**862***	**100,01 %****

*Le CSS Marie-Victorin a déclaré deux codes de difficulté, au lieu d'un seul, pour certains élèves. C'est pourquoi le nombre total d'élèves est supérieur à 858 (voir tableau 1).

**100,01% au lieu de 100% en raison des règles d'arrondissement des nombres qui prévalent dans ce rapport.

Faits saillants des résultats finaux du 3 mai 2021

- Près de 40 % (39,9 %) des élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 ont des troubles graves de comportement ou ont un plan d'intervention sans qu'aucun code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.
- Un peu plus du tiers (35,3 %) des élèves à l'enseignement primaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves handicapés. Les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) représentent un peu moins de la moitié (13,6 %) d'entre eux.
- Près du quart (24,8 %) des élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 sont des élèves sans plan d'intervention.

3.12 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Catégories d'élèves-code de difficulté)

Tableau 12 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 selon la catégorie d'élèves (N=50)

Catégories d'élèves	Nombre d'élèves	
	N	%
Déficience intellectuelle profonde (23) Déficience motrice grave (36) Déficience visuelle (42) Déficience auditive (44) Reconnus handicapés au sens de la Loi (98)	12	1,52 %
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	11	1,40 %
Déficience motrice légère ou organique (33)	11	1,40 %
Déficience langagière (34)	9	1,14 %
Trouble du spectre de l'autisme (50)	126	16,01 %
Troubles relevant de la psychopathologie (53)	79	10,04 %
Déficience atypique temporaire (99)	8	1,02 %
Sous total - Élèves handicapés	***256***	***32,53 %***
Troubles graves du comportement (14)	21	2,67 %
Plan d'intervention sans qu'un code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré	317	40,28 %
Sous-total des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	***338***	***42,95 %***
Autres situations - Élèves sans plan d'intervention	***193***	***24,52 %***
Total	**787**	**100,00 %**

Faits saillants des résultats finaux du 28 mars 2022

- Près de 41 % (40,28 %) des élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 ont un plan d'intervention sans qu'aucun code de difficulté pour élèves handicapés ou ayant des troubles graves de comportement ait été déclaré.
- Un peu plus de 30 % (32,53 %) des élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 sont des élèves handicapés. Les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) représentent la moitié (16,01 %) d'entre eux.
- Près de 25 % (24,52 %) des élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 sont des élèves sans plan d'intervention.

3.13 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 (Type de services offerts)

Tableau 13 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 selon le type de services offerts (N=68)

Type de services offerts*	Nombre d'élèves	
	N	%
Scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine)	171	36,77 %
Services d'enseignement offerts au domicile de l'élève	146	31,40 %
Services d'enseignement offerts en zone neutre (ex. : dans un organisme communautaire)	41	8,82 %
Services éducatifs complémentaires offerts au domicile des élèves (ex. : TES, psychoéducateur, etc.)	74	15,91 %
Services éducatifs complémentaires offerts en zone neutre	33	7,10 %

*Un élève peut avoir bénéficié de plusieurs types de services. Les répondants et répondantes avaient la possibilité d'ajouter des exemples de services autres que ceux formulés dans le questionnaire.

Parmi les exemples de services offerts aux élèves autres que ceux inclus dans le tableau 13, soulignons les suivants :

- Des services d'enseignement offerts à distance.
- Des services éducatifs complémentaires offerts à l'école.
- Des services éducatifs complémentaires offerts en ligne (ex. : TES, psychoéducateur).
- Des services offerts par des partenaires externes tels que des centres hospitaliers, des résidences à assistance continue, la Direction de la protection de la jeunesse et les Carrefours jeunesse-emploi.
- Des services offerts par le réseau privé.
- Du soutien offert aux parents.
- Aucun service offert en raison, par exemple, du choix de parents de scolariser leur enfant à la maison après le bris de service ou en raison d'un changement d'école. Mises à part ces situations, il est important de préciser que deux organismes scolaires n'ont offert aucun service aux élèves en situation complexe visant un bris de service depuis le 1er février 2021.

Faits saillants des résultats finaux du 3 mai 2021 :

- La plupart des organismes scolaires ont offert des services aux élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021.
- La scolarisation à temps partiel à l'école et les services d'enseignement offerts au domicile de l'élève sont les deux services dont ont bénéficié le plus grand nombre d'élèves.

3.14 Élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 (Type de services offerts)

Tableau 14 : Répartition du nombre total d'élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 selon le type de services offerts (N=50)

Type de services offerts*	Nombre d'élèves	
	N	%
Scolarisation à temps partiel à l'école (ex. : une demi-journée d'école par semaine, entre 1 et 5 heures par semaine)	318	40,41 %
Services d'enseignement offerts au domicile de l'élève	103	13,09 %
Services d'enseignement offerts en zone neutre (ex. : dans un organisme communautaire)	32	4,07 %
Services éducatifs complémentaires offerts au domicile des élèves (ex. : TES, psychoéducateur, etc.)	25	3,18 %
Services éducatifs complémentaires offerts en zone neutre	14	1,78 %

*Un élève peut avoir bénéficié de plusieurs types de services. Les répondants et répondantes avaient la possibilité d'ajouter des exemples de services autres que ceux formulés dans le questionnaire.

Parmi les exemples de services offerts aux élèves autres que ceux inclus dans le tableau 14, soulignons les suivants :

- Services offerts par un centre de réadaptation.
- Services offerts par un organisme communautaire.
- Services offerts par la Direction de la protection de la jeunesse.
- Services offerts par un centre hospitalier.
- Temps partiel en classe spécialisée.
- Services offerts à l'école et à distance.
- Aucun service offert en raison d'un refus scolaire ou d'un refus de services de la part des parents. Mises à part ces situations, il est important de préciser que trois organismes scolaires n'ont offert aucun service aux élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe visant un bris de service depuis le 1er février 2022.

Faits saillants des résultats finaux du 28 mars 2022

- La plupart des organismes scolaires ont offert des services aux élèves à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022.
- La scolarisation à temps partiel à l'école est le service dont ont bénéficié le plus grand nombre d'élèves.

3.15. Mécanismes de concertation ou de résolution des situations complexes mis en place de concert avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022

Tableau 15 : Répartition du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service pour lesquels une démarche de plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) est active selon l'ordre d'enseignement (n=68) depuis le 1er février 2021

Démarche de plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) active	Nombre d'élèves	
	N	%
Éducation préscolaire	38	7,66 %
Enseignement primaire	229	46,17 %
Enseignement secondaire	229	46,17 %
Total	496	100,00 %

Faits saillants des résultats finaux en date du 3 mai 2021 :

- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021, plus du tiers avait un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) actif au moment où s'est déroulée la seconde phase de la collecte de données (33,49 %, soit 496/1481).
- C'est donc 496 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service qui avaient un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) actif au moment où s'est déroulée la seconde phase de la collecte de données. Parmi eux, plus de 90 % se trouvent à l'enseignement primaire et secondaire.

Tableau 16 : Répartition du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service pour lesquels une démarche de plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) est active selon l'ordre d'enseignement (n=68) depuis le 1erfévrier 2022

Démarche de plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) active	Nombre d'élèves	
	N	%
Éducation préscolaire	33	11,04 %
Enseignement primaire	131	43,81 %
Enseignement secondaire	135	45,15 %
Total	299	100,00 %

Faits saillants des résultats finaux en date du 28 mars 2022

- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022, un peu plus de 20 % (21,68 %) avaient un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) actif au moment où s'est déroulée la collecte de données (21,68 %, soit 299/1379);
- C'est donc 299 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service qui avaient un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) actif au moment où s'est déroulée la collecte de données. La plupart d'entre eux se retrouvent à l'enseignement primaire et secondaire.

Tendances observables entre les résultats finaux du 3 mai 2021 et ceux du 28 mars 2022

- Le nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire qui ont vécu ou vivent un bris de service ayant un plan de services individualisé intersectoriel (PSII) actif n'a pas changé entre la collecte de l'hiver 2021 (4,40 élèves*) et celle de l'hiver 2022 (7,30 élèves*; t(67) = -1,56, p = 0,12). *Il s'agit du nombre d'élève moyen. Le calcul de cette proportion a été réalisé en effectuant la moyenne des réponses obtenues à cette question à l'hiver 2021 d'abord et à l'hiver 2022 ensuite. Un test-t a été réalisé par la suite pour comparer les deux moyennes ainsi obtenues.

Tableau 17: Répartition du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service qui bénéficient présentement de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ), selon l'ordre d'enseignement (N=68) depuis le 1er février 2021

Services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ)	Nombre d'élèves (N)	
	N	%
Éducation préscolaire	17	3,83 %
Enseignement primaire	248*	55,86 %
Enseignement secondaire	179	40,32 %
Total	**444**	**100,01****

* Le CSS du Fleuve-et-des-Lacs a déclaré avoir 120 élèves dans cette situation (possibilité élevée de données aberrantes).

**100,01% au lieu de 100% en raison des règles d'arrondissement des nombres qui prévalent dans ce rapport.

Faits saillants en date du 3 mai 2021

- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021, près du tiers bénéficiait, au moment où s'est déroulée la seconde phase de la collecte de données, de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ) (29,98 %, soit 444/1481).
- C'est donc 444 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2021 qui bénéficiaient, au moment où s'est déroulée la seconde phase de la collecte de données, de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ). Parmi eux, plus de 90 % se trouvent à l'enseignement primaire et secondaire.

Tableau 18: Répartition du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service qui bénéficient présentement de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ), selon l'ordre d'enseignement (N=68) depuis le 1er février 2022

Services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ)	Nombre d'élèves (N)	
	N	%
Éducation préscolaire	44	10,60 %
Enseignement primaire	151	36,39 %
Enseignement secondaire	220	53,01 %
Total	**415**	**100,00 %**

Faits saillants en date du 28 mars 2022

- Parmi l'ensemble des élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis

le 1er février 2022, un peu plus de 30 % bénéficiaient, au moment où s'est déroulée la collecte de données, de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ) (30,09 %, soit 415/1379).

- C'est donc 415 élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service depuis le 1er février 2022 qui bénéficiaient, au moment où s'est déroulée la collecte de données, de services du type équipe d'intervention jeunesse (EIJ). La plupart d'entre eux se trouvent à l'enseignement primaire et secondaire.

Tendances observables entre les résultats finaux du 3 mai 2021 et ceux du 28 mars 2022

- Le nombre total d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire qui ont vécu ou vivent un bris de service bénéficiant de service de type équipe d'intervention jeunesse (EIJ) n'a pas changé entre la collecte de l'hiver 2021 (6,10 élèves*) et celle de l'hiver 2022 (6,65 élèves; t(67) = -0,18, p = 0,86).). *Il s'agit du nombre d'élève moyen. Le calcul de cette proportion a été réalisé en effectuant la moyenne des réponses obtenues à cette question à l'hiver 2021 d'abord et à l'hiver 2022 ensuite. Un test-t a été réalisé par la suite pour comparer les deux moyennes ainsi obtenues.

3.16 Perceptions des organismes scolaires sur l'évolution du nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire à l'hiver 2021 et à l'hiver 2022

Tableau 19 : Répartition du nombre total de répondants et répondantes selon l'évolution de leur perception quant au nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire (N=68) depuis le 1er février 2021

Perception des répondants et répondantes selon laquelle le nombre total d'élèves en situation complexe vivant un bris de service au sein de leur organisme scolaire serait	Proportion (en %) de répondants et répondantes
en hausse depuis l'automne 2019	32,35 %
en diminution depuis l'automne 2019	4,41 %
stable depuis l'automne 2019	63,24 %
Total	**100,00 %**

Faits saillants en date du 3 mai 2021

- Un peu plus de 60 % des répondants et répondantes (63,24 %) ont la perception que le nombre total d'élèves en situation complexe vivant un bris de service à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire au sein de leur organisation s'est maintenu depuis l'automne 2019.
- Près du tiers (32,35 %) considère toutefois que ce nombre est à la hausse depuis l'automne 2019.

Tableau 20 : Répartition du nombre total de répondants et répondantes selon l'évolution de leur perception quant au nombre total d'élèves en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire (N=68) depuis le 1er février 2022

Perception des répondants et répondantes selon laquelle le nombre total d'élèves en situation complexe vivant un bris de service au sein de leur organisme scolaire serait	Proportion (en %) de répondants et répondantes
en hausse depuis l'automne 2021	20,59 %
en diminution depuis l'automne 2021	13,24 %
stable depuis l'automne 2021	66,18 %
Total	**100,01%***

*100,01% au lieu de 100% en raison des règles d'arrondissement des nombres qui prévalent dans ce rapport.

Faits saillants en date du 28 mars 2022

- Un peu plus de 65% des répondants et répondantes (66,18 %) ont la perception que le nombre total d'élèves en situation complexe vivant un bris de service à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire au sein de leur organisation s'est maintenu depuis l'automne 2021.
- Près de 21 % (20,59) considèrent toutefois que ce nombre est à la hausse depuis l'automne 2021.

ANNEXE I : Liste des 12 établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé

1. Centre psycho-pédagogique de Québec
2. École oraliste de Québec pour enfants sourds
3. Centre académique Fournier
4. Centre d'intégration scolaire
5. Centre François-Michelle
6. École Lucien-Guilbault
7. École À pas de géant
8. École Le Sommet
9. École orale de Montréal pour les sourds
10. École Peter Hall
11. École Vanguard Québec
12. École Yaldei - Centre de développement Yaldei Shashuim

ANNEXE II : Liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la collecte de données à l'hiver 2021 (phase I)

1. Centre académique Fournier inc.
2. Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
3. Centre de services scolaire de Charlevoix
4. Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
5. Centre de services scolaire de la Baie-James
6. Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
7. Centre de services scolaire de la Capitale
8. Centre de services scolaire De La Jonquière
9. Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
10. Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
11. Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
12. Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
13. Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
14. Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
15. Centre de services scolaire de l'Énergie
16. Centre de services scolaire de l'Estuaire
17. Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
18. Centre de services scolaire de Montréal*
19. Centre de services scolaire de Portneuf
20. Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
21. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
22. Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
23. Centre de services scolaire des Appalaches
24. Centre de services scolaire des Bois-Francs
25. Centre de services scolaire des Bois-Francs
26. Centre de services scolaire des Chênes
27. Centre de services scolaire des Chic-Chocs
28. Centre de services scolaire des Draveurs
29. Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
30. Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
31. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
32. Centre de services scolaire des Laurentides
33. Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
34. Centre de services scolaire des Navigateurs
35. Centre de services scolaire des Patriotes
36. Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
37. Centre de services scolaire des Samares

38. Centre de services scolaire des Sommets
39. Centre de services scolaire des Trois-Lacs
40. Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
41. Centre de services scolaire du Fer
42. Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
43. Centre de services scolaire du Lac-Abitibi*
44. Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
45. Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
46. Centre de services scolaire du Littoral
47. Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
48. Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
49. Centre de services scolaire Harricana
50. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
51. Centre François-Michelle
52. Centre psycho-pédagogique de Québec inc.
53. Commission scolaire Central Québec
54. Commission scolaire Eastern Shores
55. Commission scolaire Eastern Townships
56. Commission scolaire Lester-B.-Pearson
57. Commission scolaire New Frontiers
58. Commission scolaire Riverside
59. Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*
60. Commission scolaire Western Québec
61. École à pas de géant*
62. École Le Sommet
63. École Lucien-Guilbault inc.*
64. École oraliste de Québec pour enfants malentendants ou sourds*
65. École Peter Hall inc.

*Organismes scolaires qui ont participé à la première phase de collecte de données, mais pas à la seconde (N=6).

ANNEXE III : Liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la collecte de données à l'hiver 2021 (phase II)

1. Centre François-Michelle
2. Centre de services scolaire Harricana
3. Centre psycho-pédagogique de Québec inc.
4. Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
5. Commission scolaire Eastern Townships
6. Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
7. Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
8. Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
9. Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
10. Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
11. Centre de services scolaire de Portneuf
12. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
13. Centre de services scolaire du Fer
14. Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
15. Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
16. École Le Sommet
17. Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
18. Centre de services scolaire de la Baie-James
19. Centre académique Fournier inc.
20. Commission scolaire Lester-B.-Pearson
21. Centre de services scolaire Marie-Victorin*
22. Centre de services scolaire De La Jonquière
23. Centre de services scolaire des Patriotes
24. Centre de services scolaire des Chic-Chocs
25. Centre de services scolaire des Trois-Lacs
26. Centre de services scolaire de l'Énergie
27. Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
28. Centre de services scolaire des Bois-Francs
29. Commission scolaire New Frontiers
30. Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
31. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
32. Centre de services scolaire des Phares*
33. Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais*
34. Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
35. Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées
36. Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais*
37. Centre de services scolaire des Appalaches

38. Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries*
39. Centre de services scolaire de la Riveraine*
40. Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*
41. Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
42. Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
43. Commission scolaire Western Québec
44. Centre de services scolaire de l'Estuaire
45. Centre de services scolaire des Draveurs
46. Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
47. Commission scolaire Central Québec
48. Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
49. Centre de services scolaire René-Lévesque*
50. Centre de services scolaire des Navigateurs
51. Centre de services scolaire des Sommets
52. Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
53. Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
54. Commission scolaire Riverside
55. Centre de services scolaire du Littoral
56. Centre de services scolaire de la Capitale
57. Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
58. Commission scolaire Eastern Shores
59. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
60. Centre de services scolaire des Samares
61. École Peter Hall inc.
62. Centre de services scolaire des Chênes
63. Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
64. Centre de services scolaire de Laval*
65. Centre de services scolaire des Laurentides
66. Centre de services scolaire des Îles*
67. Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
68. Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries*
69. Centre de services scolaire de Charlevoix

*Organismes scolaires qui ont participé à la deuxième phase de collecte de données, mais pas à la première (N=11).

ANNEXE IV :Liste des CSS, des CS et des établissements spécialisés en adaptation scolaire du réseau privé ayant participé à la collecte des données à l'hiver 2022

1. Centre académique Fournier inc.
2. Centre François-Michelle
3. École Le Sommet
4. École orale de Montréal pour les sourds, inc.
5. École Yaldei
6. Centre de services scolaire du Littoral
7. Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
8. Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
9. Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
10. Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
11. Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
12. Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
13. Centre de services scolaire De La Jonquière
14. Centre de services scolaire de Charlevoix
15. Centre de services scolaire de la Capitale
16. Centre de services scolaire des Découvreurs
17. Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
18. Centre de services scolaire de Portneuf
19. Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
20. Centre de services scolaire de l'Énergie
21. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
22. Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
23. Centre de services scolaire de Montréal
24. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
25. Centre de services scolaire des Draveurs
26. Centre de services scolaire au Coeur-des-Vallées
27. Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
28. Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
29. Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
30. Centre de services scolaire Harricana
31. Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
32. Centre de services scolaire du Lac-Abitibi

33. Centre de services scolaire de l'Estuaire
34. Centre de services scolaire du Fer
35. Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
36. Centre de services scolaire de la Baie-James
37. Centre de services scolaire des Îles
38. Centre de services scolaire des Chic-Chocs
39. Centre de services scolaire René-Lévesque
40. Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
41. Centre de services scolaire des Appalaches
42. Centre de services scolaire des Navigateurs
43. Centre de services scolaire de Laval
44. Centre de services scolaire des Affluents
45. Centre de services scolaire des Samares
46. Centre de services scolaire des Mille-Îles
47. Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
48. Centre de services scolaire des Laurentides
49. Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
50. Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
51. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
52. Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
53. Centre de services scolaire Marie-Victorin
54. Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
55. Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
56. Centre de services scolaire des Trois-Lacs
57. Centre de services scolaire de la Riveraine
58. Centre de services scolaire des Bois-Francs
59. Centre de services scolaire des Chênes
60. Commission scolaire Central Québec
61. Commission scolaire Eastern Shores
62. Commission scolaire Eastern Townships
63. Commission scolaire Riverside
64. Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
65. Commission scolaire Western Québec
66. Commission scolaire English-Montréal
67. Commission scolaire Lester-B.-Pearson
68. Commission scolaire New Frontiers

Québec
© Éditeur officiel du Québec

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).